

# CATHARISME

Histoire, Philosophie et Spiritualité d'hier à aujourd'hui



# CULTURE ET ÉTUDES CATHARES

Association laïque sans but lucratif (loi de 1901).

## OBJECTIFS

Favoriser et promouvoir l'étude, la recherche et la communication, afin de permettre une meilleure connaissance du christianisme cathare dans le respect de son identité et de sa philosophie ;

Organiser, favoriser et développer une approche contemporaine de cette culture, respectueuse de ses traditions ;

Assurer la communication de l'association et la défense de ses objets et de ses membres.

## MOYENS

L'association se propose d'utiliser tous les moyens — existant ou à venir — pour rechercher, acquérir, préserver, diffuser et valoriser les documents relatifs à la réalisation des objectifs cités ci-dessus.

Elle réunira les documents acquis, dans le cadre du § 2 – 1, sous la forme d'un fond documentaire qui prendra le nom de Bibliothèque cathare.

La Bibliothèque cathare ne constitue pas un élément patrimonial de Culture et étude cathare qui en est simplement gestionnaire. Le fond documentaire est donc insaisissable.

Elle s'autorise à mettre en œuvre des activités lucratives et commerciales ainsi que toute activité à caractère caritatif.

Elle peut conclure des accords avec des personnalités civiles ou morales en vue d'atteindre ses objectifs. Le détail de ces accords fera l'objet d'une présentation détaillée dans le R.I. Ils ne peuvent en aucun cas mettre en danger les finances de l'association.

L'association peut ester en justice dans le cadre d'atteintes portées à son existence, à ses objectifs et à ses membres.



## ÉDITORIAL

Entrer en catharisme

## HISTOIRE

Ruben de Labastide : Interrogatoire de l'Inquisition d'Albi

## SPIRITUALITÉ

Éric Delmas : Glose du *Pater* d'aujourd'hui (3<sup>e</sup> partie et fin)

## CATHARISME D'AUJOURD'HUI

Déodat Roché : Le conte du serpent





# ÉDITORIAL

## ENTRER EN CATHARISME

Le catharisme n'est pas qu'une manifestation de foi.

Contrairement au catholicisme où il suffit de faire sien le credo de Nicée-Constantinople pour être chrétien catholique, le catharisme nécessite plusieurs étapes.

D'abord, il est nécessaire de le connaître sous ses aspects historiques et religieux. C'est la partie exotérique du sujet.

Ensuite, il faut être convaincu, sans effort, grâce justement à la connaissance acquise, de la validité des choix doctrinaux du catharisme. Là on est dans la partie ésotérique.

Mais, il faut aller encore plus loin. En effet, il faut avoir la volonté de faire siens au quotidien ces choix. C'est la partie gnostique.

Et alors, la dernière étape incontournable est d'entamer le cheminement d'une vie de cathare, c'est-à-dire entrer en noviciat et vivre la doctrine et la praxis cathares en permanence. Là on devient chrétien à part entière.

Les gens qui découvrent le catharisme passent le premier niveau sans difficulté. Ils entrent en catharisme dans sa dimension strictement cognitive.

Ceux qui en viennent à remettre en cause d'autres fois antérieures, passent le second et entrent dans la spiritualité cathare.

À partir du troisième niveau, on devient croyant cathare et on entre dans l'*ecclesia* cathare.

Enfin, quand on devient novice, on entre dans le cheminement évangélique cathare, en attendant, comme le fils prodigue de revenir au Père.

Éric Delmas.





# HISTOIRE

## INTERROGATOIRE DE L'INQUISITION D'ALBI

**T**ranscription et traduction de l'interrogatoire de Guilhèm de Maurian. Ce texte montre très bien les pratiques sociales et rituelles entre les bons chrétiens et les croyants.

En l'an du Seigneur 1299, le quatre des nones de décembre<sup>1</sup>, Guilhèm de Maurian, habitant de Réalmont<sup>2</sup>, ayant été placé judiciairement devant le révérend père en Christ et seigneur Bernard<sup>3</sup>, par la divine providence évêque d'Albi, et la vénérable et religieuse personne, frère Nicolas d'Abbeville, de l'ordre des frères Prêcheurs, inquisiteur de la dépravation hérétique, délégué dans le royaume de France par autorité apostolique, a juré sur les quatre saints évangiles de Dieu de dire l'entière et pleine vérité en matière d'hérésie, sur lui principalement comme sur les autres, vivants et morts, comme témoin, et de ne pas celer la vérité ni insérer une falsification par amour, grâce, haine, crainte ou fauteur. Il a dit et déposé ce qui suit.

Il a été pris à témoin par le seigneur évêque et par l'inquisiteur sus-nommés, et ils lui ont dit expressément que s'il était pris en flagrant délit de mensonge par sa rétractation ou d'une quelconque autre façon, il sera puni comme faux témoin en matière d'hérésie et impénitent. Et après que la grâce ait été exprimée ledit Guilhèm s'est obligé en toute connaissance en ce qui concerne celle-ci. Il encourt l'annulation complète de toute la grâce qui lui avait été promise et ne pourra faire oppo-

---

<sup>1</sup> 2 décembre 1299.

<sup>2</sup> Réalmont fut fondée en 1272, par Guillaume de Cohardon, sénéchal de Carcassonne, au nom du roi Philippe-le-Hardi. Cette nouvelle bastide fut érigée dans le territoire de Lombers, sur les terrains de Bernard de Boissezon qui avaient été saisis pour hérésie. Le préambule de la charte de la ville indique la raison de sa fondation : « pour l'extirpation de la perversion hérétique [...] afin que soient détruits par cette population les repaires des croyants des hérétiques, des fauteurs et des voleurs qui depuis longtemps se trouvaient dans le territoire alentour ». Voir la transcription réalisée par Charles Portal, *La charte de Réalmont*, Impr. G. M. Nouguiès, Albi, 1891, p. 28.

<sup>3</sup> Bernard de Castanet, évêque d'Albi de 1276 à 1308.

sition si une peine quelconque lui est infligée. Il ne fera pas appel ni même n'élèvera de réclamation.

Il a dit qu'un jour, dont il ne se souvient plus, mais c'était environ entre la fête de la Saint-Julien<sup>4</sup> et de la Saint-Michel<sup>5</sup>, il y a un an<sup>6</sup>, à ce qu'il lui semble pour l'époque, pendant qu'il était dans son champ en-deçà de la limite du territoire de Réalmont, vers tierce<sup>7</sup>, après que le témoin ait pris son déjeuner, un jeune-homme qu'il ne connaissait pas était venu auprès de lui et demanda au témoin s'il s'appelait Guilhèm de Maurian, lequel répondit oui. Alors ledit jeune-homme lui dit que **deux bonnes personnes** se trouvaient en Cabrillès<sup>8</sup>, près de la ferme du seigneur Philippe de Paulin<sup>9</sup>, chevalier, et qu'ils l'avaient envoyé auprès de lui afin qu'il vienne auprès d'eux. Il se rendit là-bas tout de suite, conduit par ce jeune homme et trouva dans ledit lieu **Raimond Daidièr et Raimond Delboc**, qu'il reconnut tout de suite et qu'il savait hérétiques. Il les adora aussitôt trois fois genoux fléchis en disant « *Bénissez* » selon l'usage et le rite des hérétiques. Puis lesdits hérétiques dirent au témoin qu'ils l'avaient envoyé chercher pour qu'il les accompagne jusque dans la cité d'Albi et il répondit qu'il le ferait volontiers. Le témoin et ces deux hérétiques vinrent ensuite à Albi. Alors qu'ils étaient près de la ville, le témoin fut envoyé par lesdits hérétiques au-devant de Guilhèm de Landas<sup>10</sup>, acheteur et

---

<sup>4</sup> 28 août.

<sup>5</sup> 29 septembre.

<sup>6</sup> C'est-à-dire en septembre 1298.

<sup>7</sup> Vers 9 heures du matin.

<sup>8</sup> Il s'agit peut-être du territoire de l'actuel Cabrilles, au nord de Lautrec, ancienne motte, ou de Cabrilles-Saint-Vincent au sud-est de Lautrec, ancienne force.

<sup>9</sup> La famille Paulin est une vieille lignée de chevaliers de Lautrec qu'il ne faut pas confondre avec les seigneurs de Paulin. Cette famille devait avoir en fief la motte de Cabrilles, dont il existe encore les vestiges, d'où probablement le titre de seigneur. Sur cette famille de Lautrec, voir Philippe-Zalmen Ben-Nathan, *Seigneurs, bourgeois et paysans en Albigeois. La vicomté de Lautrec au Moyen-âge*, Toulouse, 2011, p. 129.

<sup>10</sup> Il fut consul d'Albi en 1291.



revendeur de chevaux et autres bêtes de même espèce<sup>11</sup>, qu'il trouva sur la place d'Albi. Il lui dit que des hérétiques, qu'il lui nomma, le demandaient dans un lieu hors de la ville, et quand ledit Guilhèm de Landas entendit leurs noms, il les reconnut aussitôt. Alors, Guilhèm de Landas suivit immédiatement le témoin et ils retrouvèrent les hérétiques là où le témoin les avait laissés, c'est-à-dire dans les environs d'un lieu que l'on appelle Olm ou Orme Arloi<sup>12</sup>. Là, en présence du témoin, ledit Guilhèm de Landas adora lesdits hérétiques trois fois les genoux fléchis devant eux selon l'usage des hérétiques, comme au-dessus. Alors, Raimond Delboc, un des susdits hérétiques, dit audit Guilhèm de Landas : « *Va auprès de Raimond Agulha et dis-lui que nous le rencontrons dans sa maison parce que nous y viendrons en secret* ». Il y alla et les quitta.

Peu après, à une heure tardive, vers le crépuscule, ils le suivirent et vinrent à la maison de ce Raimond Agulha, qui s'appelle aussi Raimond Constans, lequel est notaire de l'administration judiciaire de l'office de l'Albigeois, et ils le trouvèrent là. Ce Raimond les salua et les embrassa, puis, immédiatement après, ledit Raimond les adora genoux fléchis trois fois devant eux selon l'usage des hérétiques, comme il a été dit au-dessus. Ensuite, ils se demandèrent entre eux qui pouvait faire venir auprès d'eux Berenguièr Brosa<sup>13</sup>, citoyen de ladite cité. Il fut répondu, mais il ne se souvient plus par qui, qu'il serait préférable que le susdit Guilhèm de Landas, lequel avait quitté ladite maison avant l'arrivée des hérétiques, le fasse venir, lui, plutôt qu'un d'autre. Comme ledit Guilhèm de Landas était revenu, lesdits hérétiques dirent qu'il

---

<sup>11</sup> Sa déposition atteste qu'il allait pour ses affaires à la foire de Villemagne connue pour son commerce de mules et d'ânes.

<sup>12</sup> Lieu-dit disparu. Olm, orme en occitan. Quant à Arloi, il doit s'agir d'un nom propre provenant du nord de la France. En effet, au moyen-âge des localités portaient ce nom en Champagne, en Ardennes ou en Picardie. Cette appellation désignait sans doute un lieu où s'élevait un bel orme et qui devait appartenir, ou avait appartenu peut-être à un champenois.

<sup>13</sup> Il fut consul d'Albi en 1285, 1293, 1294, 1295, 1296 et 1297. Les précautions pour le prévenir s'expliquent par l'importance de ce personnage.

serait préférable qu'ils attendent jusqu'au matin. Le lendemain, comme le témoin était allé s'acheter des chaussures et qu'il les avait achetés, il revint à ladite maison et trouva ledit Berenguièr en discussion avec lesdits hérétiques. Peu après ladite discussion, comme ledit Berenguièr voulait repartir, le témoin le vit fléchir ses genoux devant eux et adora trois fois ces hérétiques selon l'usage hérétique, comme il a été dit au-dessus.

Interrogé pour connaître la personne qui avait fait venir ledit Berenguièr auprès des hérétiques susnommés, il a dit qu'il n'en était pas absolument sûr mais il crut que c'était ledit Guilhèm de Landas, parce que la nuit ou le soir précédent la rencontre il avait été question entre eux qu'il était préférable que celui-ci fasse venir ledit Berenguièr plutôt qu'un autre.

Le témoin a dit encore que ce soir là, quand ils vinrent à la maison du susdit Raimond, les hérétiques étaient jusqu'alors en jeûne<sup>14</sup> et quand la table fut prête Raimond Delboc, hérétique susdit qui était plus âgé que l'autre, mit la serviette sur son épaule en tenant d'une main le pain et de l'autre le couteau tout en disant des paroles que le témoin ne se souvient plus et distribua le pain au témoin et audit Raimond, leur hôte, ainsi qu'à son compagnon hérétique.

Requis de dire si quelqu'un d'autre que les susnommés était présent audit repas, il a dit que non.

De même, il a dit qu'après le départ dudit Berenguièr Brosa, le témoin avait vu Pèire Talhafer<sup>15</sup>, citoyen et marchand d'Albi, en ce même lieu avec lesdits hérétiques. Comment et quand il entra ou qui l'introduisit, il a dit qu'il l'ignorait.

Il a dit encore que quand ce Pèire parlait à part avec ces hérétiques, le témoin avait vu que Raimond Daidièr, un des susdits

---

<sup>14</sup> Les chrétiens cathares jeûnaient au pain et à l'eau trois jours par semaine. En dehors de ces jours de jeûne, ils mangeaient des légumes, des fruits ou du poisson, mais jamais de viande, d'œuf ou de laitage. Nous aurons l'occasion de le constater par la suite.

<sup>15</sup> Il fut consul d'Albi en 1285.

hérétiques, avait donné à ce Père Talhafer un message ou une lettre et qu'il le lui avait remis en mains propres.

Requis de dire s'il savait ce qui était contenu dans ladite lettre, il a dit que non.

De même, il a dit que peu après quand ledit Père avait voulu repartir, il adora à la vue du témoin lesdits hérétiques selon l'usage et le rite des hérétiques, genoux fléchis en disant trois fois « *Bénissez* ».

Puis, à la première heure de ce même jour, lesdits hérétiques et le témoin seul avec eux, sortirent de ladite maison. Traversant les fossés de ladite ville, ils passèrent près de la demeure des frères mineurs d'Albi et prirent la direction de Castelveil<sup>16</sup>. Ensuite ils allèrent directement jusqu'à Marssac<sup>17</sup> en suivant la voie publique. Le témoin accompagna ainsi les susdits hérétiques jusqu'aux abords de Marssac, et là, c'est-à-dire là où le chemin reprend la direction de Brens, le témoin les quitta.

Requis de dire l'endroit où allèrent alors lesdits hérétiques, il a dit qu'ils étaient allés vers le Quercy, comme ils le dirent au témoin, mais chez qui ou en quel lieu précisément, il a dit qu'il ne le savait pas. Requis de dire la manière dont il se sépara d'eux, il a dit qu'il l'avait fait en les adorant trois fois genoux fléchis selon l'usage des hérétiques susdits, et au moment du départ, ils lui dirent qu'ils ne partiraient pas du pays sans qu'ils ne reviennent le voir et sur ce le témoin rentra chez lui. Mais quelques temps plus tard, trois semaines ou à peu près, alors que lesdits hérétiques étaient revenus du Quercy et qu'ils étaient venus à la ferme des Guilhabert<sup>18</sup>, près de Graulhet, ils envoyèrent au-devant du témoin le neveu dudit Raimond Delboc, hérétique, l'un des fils de sa sœur, pour qu'il vienne auprès d'eux pour parler avec eux. Lequel, après avoir pris connaissance du message, vint auprès d'eux ce même jour audit

---

<sup>16</sup> Le Castelveil était l'emplacement historique d'Albi et la cité s'était développée hors de ses murs.

<sup>17</sup> Marssac-sur-Tarn, commune du Tarn.

<sup>18</sup> Lieu-dit disparu. La ferme fut probablement rasée de fond en comble par l'Inquisition.

lieu et là il trouva ces hérétiques seuls parce que l'un de ses deux neveux, le plus âgé, dont il ignore le nom, dudit Raimond Delboc, hérétique, était allé à la pêche pour le compte de ces hérétiques. Dès que le témoin arriva, il adora ces hérétiques trois fois les genoux fléchis en disant « *Bénissez* » selon l'usage des hérétiques. Après cette adoration, comme il les avait interrogés sur ce qu'ils avaient fait en Quercy, ils lui dirent qu'ils avaient visité leurs amis sans rien dire de plus. Le témoin et ce jeune homme avaient soupé seuls <ce soir là> parce que les hérétiques ne soupèrent pas, ils jeûnaient ce jour-là.

Interrogé sur la raison pour laquelle des poissons avaient été donc pêchés, il a dit que c'était pour le lendemain, quand ils ne devraient plus jeûner.

Cette nuit-là ils couchèrent sur place. Le lendemain, au petit matin, comme lesdits hérétiques étaient sorti pour se promener le long de l'eau<sup>19</sup>, Guilhèm Delforn, de Graulhet, vint auprès d'eux et là, à son arrivée, il fléchit ses genoux devant ces hérétiques et les adora trois fois en disant « *Bénissez* » selon l'usage des hérétiques. Après que ce Guilhèm Delforn et les hérétiques eurent discutés ensemble un moment, ce Guilhèm les quitta et les adora selon le même usage susdit. Ensuite, rebroussant chemin et traversant le cours d'eau susdit qui s'appelle Dadou, ils longèrent le mas qui s'appelle Lieutard<sup>20</sup>, sous Saint-Hilaire<sup>21</sup>, non loin de Saint-Julien<sup>22</sup>, et ils virent le seigneur Amblard Vassal<sup>23</sup>, chevalier de Montdragon, qui venait à cheval. Comme ledit Raimond Daïdièr, hérétique, s'était rendu compte de qui il s'agissait, ledit hérétique dit au sujet dudit chevalier : « *il me parlerait volontiers s'il savait que c'était moi qui étais là parce que son père fut un grand ami à nous* ».

---

<sup>19</sup> Il s'agit du Dadou, comme nous le verrons plus loin.

<sup>20</sup> Localité de Saint-Julien-du-Puy, Tarn.

<sup>21</sup> Localité de Graulhet, Tarn.

<sup>22</sup> Aujourd'hui Saint-Julien-du-Puy, Tarn.

<sup>23</sup> Ce personnage jura fidélité au roi en 1306 avec 50 autres nobles de Lautrec. Il ne fut donc pas inquiété par l'Inquisition. Voir E. Rossignol, *Monographie des communes du canton de Lautrec*, Toulouse, 1883, p. 255.

Lequel s'approchant, il lui fit signe de venir auprès d'eux, et descendant de son cheval, il s'isola avec lesdits hérétiques tandis que le témoin se tenait à l'écart. Quand ils se trouvèrent derrière un taillis, ils discutèrent ensemble pendant un long moment. Après quoi, au départ, le témoin vit que ledit chevalier les adora genoux fléchis selon l'usage des hérétiques susdit. Le témoin dit encore qu'il connaissait le père de ce seigneur Amblard, que l'on appelait Mafre Baldrac, lequel avait eu des pénitences pour fait d'hérésie<sup>24</sup>. Ensuite, laissant le chevalier susdit, les hérétiques et le témoin avec eux reprirent leur route. Ils passèrent par la combe de la Louve<sup>25</sup> près de Lautrec jusqu'à ce qu'ils fussent à proximité de la ferme de Pons Felip, de Lautrec. Là, ils virent ledit Pons qui venait sur un cheval blanc. Comme ils avaient appris par un berger qui il était, les hérétiques dirent que le père de ce Pons avait été leur ami et leur familier. Pendant que ledit Pons s'approcha d'eux, il reconnut Raimond Daidièr, hérétique, et descendit de cheval. Après une discussion, il fit entrer ces hérétiques dans la tour de sa ferme, au lieu-dit Laborie<sup>26</sup>, et le témoin attendit à l'extérieur. Après un moment, le témoin entra dans la tour où se trouvaient les personnes susdites, et le témoin vit que ledit Pons servait aux hérétiques et au témoin une galette, un pichet de vin et des noix. Alors Raimond Delboc, hérétique, bénit le pain selon leur rite et leur en donna, alors lesdits hérétiques, ce Pons et le témoin mangèrent et burent debout, ce Pons leur servant ou leur proposant du vin dudit pichet. Après avoir mangé et bu, au moment du départ, ledit Pons adora lesdits hérétiques selon l'usage hérétique susdit. Quittant les lieux et prenant la direction de Castres, ils traversèrent près de là, en Lautrecois, un ruisseau qui s'appelle Bagas<sup>27</sup>, non loin du mas de Labosille<sup>28</sup>. Là, ils rencontrèrent

---

<sup>24</sup> Voir la déposition d'Amblard Vassal, Doat XXV, f° 183 r°- 192 v°.

<sup>25</sup> Il s'agit aujourd'hui de la combe où serpente le ruisseau de la Ganaubre.

<sup>26</sup> Peut-être « la borio cremada » (le ferme brûlée) indiquée sur la carte Casini (la Cremade sur la carte IGN). L'appellation du lieu-dit porte peut-être la mémoire de la destruction de la ferme par l'Inquisition.

<sup>27</sup> Ruisseau qui coule à 500 mètres au sud du lieu-dit les-Bories.

Raimond de Laval, de Lautrec, et lesdits hérétiques demandèrent au témoin qui était cet homme. Le témoin répondit qu'il était Raimond de Laval. Alors lesdits hérétiques dirent au témoin de s'éloigner un peu d'eux afin qu'ils puissent parler avec lui, ce que fit le témoin. Alors lesdits hérétiques se mirent à part avec ledit Raimond et après qu'ils eurent parlé un moment, ledit Raimond tira de sa bourse une somme d'argent, mais le témoin ne sait combien, il la compta et la remit dans la main de Raimond Daidièr, hérétique susdit. Par la suite, le témoin entendit Raimond Daidièr, hérétique, dire que cet argent avait été confié et remis par le père dudit Raimond de Laval<sup>29</sup>. Requis de dire si ledit Raimond de Laval les adora alors, il a dit que non et qu'il n'était pas descendu de cheval.

Ensuite, ils allèrent à Augmontel<sup>30</sup> en ne rencontrant en chemin personne qu'ils connaissaient. En ce dit lieu d'Augmontel, ils furent hébergés dans la maison d'un logeur ou aubergiste public qui s'appelle Bertran. Ce Bertran ne les connaissait pas, autant que le sache le témoin. Au contraire, le témoin paya ce qu'ils dépensèrent cette nuit-là, cependant lesdits hérétiques ne dépensèrent rien, excepté le coucher parce qu'ils jeûnaient ce jour-là, mais le témoin mangea. En chemin, le témoin entendit Raimond Daidièr, hérétique susdit, dire qu'ils avaient hérétique<sup>31</sup> à sa mort le père de

---

<sup>28</sup> Peut-être Les-Bories, de la commune de Lautrec, près du Bagas.

<sup>29</sup> Il peut s'agir soit d'un dépôt de l'Église cathare confié au père de Raimond de Laval, usage courant comme nous le verrons encore par la suite, soit d'un legs à l'Église cathare qui avait été promise par le père de Raimond de Laval au moment de sa Consolation sur son lit de mort. Donation qui était souvent acquittée par les héritiers. Dans ce cas, Guillèm de Maurian passe sous silence la Consolation du père de Raimond de Laval.

<sup>30</sup> Localité de la commune de Noailhac, Tarn.

<sup>31</sup> Terme inquisitorial qui renvoie au baptême que pratiquaient les cathares. Ces derniers l'appelaient en occitan *consolament* ou en latin *consolamentum*, terme qui n'a pas d'équivalent en français mais qui signifie littéralement action de consoler. Ils tiraient ce vocable du nom latin de l'Esprit Saint dans l'évangile de Jean. Le baptême cathare était un baptême spirituel, infusant l'Esprit Saint par l'imposition des mains. Nous verrons un peu plus loin une description sommaire de ce rite.

Galhard Sabatier, de Lombers<sup>32</sup>, et un de ses frères, dont il ignore le nom. Le témoin demanda alors comment il pouvait se faire qu'il ne l'eût pas su, il répondit que ce Galhard savait bien comment arranger et organiser cela.

De même, le témoin a dit que depuis Augmontel lesdits hérétiques, et le témoin avec eux, se rendirent à Caucalières<sup>33</sup> mais il les quitta peu avant, et à son départ, le témoin les adora trois fois genoux fléchis devant eux selon l'usage hérétique, comme il a été dit plus haut. Quand lesdits hérétiques se séparèrent de lui ils lui dirent qu'ils allaient en Cabardès et ensuite en Carcassès.

Après avoir recouvré plus complètement la mémoire, il a ajouté et dit qu'il peut y avoir douze ans et plus<sup>34</sup>, à ce qui lui semble pour l'époque, il était allé en France avec Maître Pèire de Mézenc ou de Médan<sup>35</sup>, alors procureur du seigneur roi dans la sénéchaussée de Carcassonne et de Béziers. En traversant la cité de Tours, ils avaient rencontré sur leur chemin deux hommes portant les croix pour hérésie<sup>36</sup>. Aussi, Maître Pèire saisit cette occasion pour dire au témoin qu'il voudrait beaucoup voir des hérétiques et connaître leur secte. Dès lors, à plusieurs reprises,

---

<sup>32</sup> Commune du Tarn. Il s'y trouve encore les vestiges d'un château.

<sup>33</sup> Localité de Lagarrigue, Tarn. Vers 1240, le donjon de Caucalière qui appartenait à Jourdain de Saissac, hébergea une partie de la haute hiérarchie de l'Église de l'Albigeois. Voir Doat XXVI, f° 52 r°. en ce qui concerne l'étymologie, Caucalières dérive de l'occitan « *caucala* » qui veut dire corneille et signifie « *lieu des corneilles* ». Aujourd'hui encore les corneilles nichent dans les falaises de Caucalières qui surplombent le Thoré. Voir Ernest Nègre, *Les noms de lieux du Tarn*, Toulouse, Eché, 1986, p. 80.

<sup>34</sup> C'est-à-dire, au moins avant l'année 1287 de ce calendrier qui fixe le nouvel an à Pâques. Année qui correspond, selon notre calendrier, à la période située entre le 6 avril 1287 et le 27 mars 1288.

<sup>35</sup> Commune des Yvelines. Maître Pèire de Médan était visiblement un Français.

<sup>36</sup> Il s'agit de condamnés de l'Inquisition soumis à la pénitence du port des croix. Ces croix étaient portées devant la poitrine et dans le dos, cousues directement sur les vêtements. Cela équivalait à une forme de bannissement, personne ne voulait avoir à faire avec des condamnés pour hérésie, de peur d'en être accusé à son tour.

avec insistance, dix fois et plus en différents moments, Maître Pèire répéta les mêmes paroles au témoin, c'est-à-dire qu'il aurait plaisir à voir des hérétiques et à connaître leur secte. Or, l'année passée<sup>37</sup>, pendant que le témoin accompagnait Raimond Delboc et Raimond Daidièr, hérétiques susdits, et que le témoin et les hérétiques susdits allaient ensemble vers Augmontel, comme il a été dit au-dessus, à la sortie de la ville de Castres, près de l'hôpital, au croisement des routes de Labruguière<sup>38</sup> et d'Augmontel, ils trouvèrent le susdit Maître Pèire de Mézenc qui venait des assises de Carcassonne. Comme il avait salué le témoin et lui avait demandé où il allait, le témoin répondit qu'il allait vers Augmontel. Le témoin dit alors à Maître Pèire qu'il pouvait voir tout de suite ces bons hommes, c'est-à-dire les hérétiques, qu'il lui avait tant de fois réclamés. Alors ledit Maître Pèire demanda avec une grande joie où ils se trouvaient, et quand il eut appris par le témoin qu'ils étaient là, présents, il appela son serviteur et lui prescrivit d'aller lui préparer le souper à Castres, dans l'hôtel de Nasac. Cela fait, ledit Maître Pèire revint avec les hérétiques et le témoin, et il parla en chemin pendant un long moment avec ces hérétiques au sujet de choses que le témoin ne comprit pas parce que tantôt il les précédait, tantôt il les suivait. Après avoir beaucoup parlé, quand ledit Maître Pèire voulut quitter les hérétiques susdits, s'éloignant de la route avec eux, sur la demande de Raimond Delboc, hérétique susdit le plus âgé des deux, il descendit de l'animal qu'il chevauchait et les adora trois fois, genoux fléchis, en disant « *Bénissez* » selon l'usage des hérétiques. Après que ledit Maître Pèire fut remonté sur son cheval et qu'il voulut les quitter, il demanda auxdits hérétiques où il pourrait les trouver quand il voudrait les voir, ou quand il aurait besoin d'eux parce qu'il avait l'intention de leur faire un grand bien à l'avenir<sup>39</sup>. Lesdits héré-

---

<sup>37</sup> C'est-à-dire, vers la mi-septembre 1298.

<sup>38</sup> Chef-lieu de Canton du Tarn.

<sup>39</sup> Il doit s'agir à mot couvert de la Consolation à venir de Pèire de Mézenc. Effectivement, nous verrons ci-après que Pèire de Mézenc demanda la Conso-



tiques lui répondirent que le jour où il les voudrait de le demander à Pèire Pagès, du Mas-Cabardès, parce que celui-ci saurait où les trouver. Et le témoin croit, à ce qu'il dit, que s'il s'agit du Pagès qui avait été emprisonné<sup>40</sup> avec lui, alors il le connaissait bien, à ce qu'il dit. Et c'est ainsi que ledit Maître Pèire se sépara d'eux.

Après, le témoin a complété ce qui précède en disant que, quand ledit Maître Pèire, procureur, était malade, de la maladie dont il mourut, dans sa ferme qui s'appelle Choart<sup>41</sup>, tout près de la ville de Réalmont, il dit plusieurs fois au témoin, au cours de cette maladie, qu'il était étonné parce que lesdits hérétiques ne venaient auprès de lui. En effet, quand il arriva de Carcassonne, il avait prié et demandé au susdit Pagès de les faire venir chez lui parce qu'il se savait déjà malade et très gravement, à ce qu'il disait.

Ce Maître Pèire a dit aussi au témoin qu'une fois, en revenant de Carcassonne, il coucha au Mas-Cabardès et le lendemain quand il passait la montagne, il rencontra et vit lesdits hérétiques qui avaient couché à Fontiers-Cabardès, comme lesdits hérétiques l'avaient dit à Maître Pèire.

Durant cette maladie, ledit Maître Pèire envoya chercher Raimond Augier<sup>42</sup>, citoyen d'Albi, son beau-frère, comme l'a dit ledit malade au témoin, et il était étonné parce qu'il n'était pas venu quand, plusieurs fois déjà, il l'avait envoyé chercher. Enfin, alors qu'il endurait cette maladie, tard le soir, ledit Raimond Augier arriva auprès dudit Maître Pèire, le témoin présent, et après qu'il eut parlé un moment à part avec le malade, ledit Raimond Augier sortit en secret de la maison, dans un verger qui était adjacent à cette maison. De là, Raimond Augier amena Raimond Delboc et

---

lâché sur son lit de mort. À moins qu'il ne s'agisse d'un quelconque bienfait que s'apprêtait à leur donner Pèire de Mézenc.

<sup>40</sup> Il est curieux que la déposition de ce personnage soit absente. On ne retrouve pas non plus dans la liste des prisonniers. Il est possible que nous ayons ici le traître qui divulgua toute l'affaire.

<sup>41</sup> Lieu-dit disparu. La ferme de Pèire de Mézenc située en ce lieu fut détruite par l'Inquisition. Voir la sentence de démolition : Doat XXVII, ff° 248 - 249 v°.

<sup>42</sup> Il fut consul d'Albi en 1282 et 1291.

Raimond Daidièr, hérétiques susdits, et les fit entrer dans la chambre où était alité ledit malade. Ledit malade dit alors au témoin de surveiller la maison afin que personne n'entre parce que lesdits hérétiques étaient prêts à hérétiquer ledit malade. Alors, conformément à la volonté et à la demande du malade, lesdits hérétiques l'hérétiquèrent et le reçurent dans leur secte : L'un des hérétiques se tenait à la tête tandis que l'autre se tenait aux pieds, faisant leurs genuflexions devant le malade et disant des paroles que le témoin ne comprit pas, à ce qu'il dit. Raimond Augier assista à cette hérétication tandis que le témoin lui-même surveillait la maison, comme il a été dit, mais il vit tous les faits susdits.

Interrogé si ledit Raimond Augier adora alors lesdits hérétiques lors de ladite hérétication, il a dit qu'il ne l'avait pas vu adorer alors parce que comme il surveillait la maison, il ne vit pas totalement tout ce qu'ils faisaient. Il a dit cependant qu'il avait bien vu que ledit Raimond Augier avait adoré lesdits hérétiques quand il dut les quitter, mais après qu'il les eut fait sortir de la chambre du susdit hérétique et qu'ils se furent trouvés dehors dans le jardin ou le verger susdit. Le témoin a dit encore que lui-même les avait adorés quand il les quitta.

Requis de dire l'époque de ladite hérétication, il a dit qu'elle avait été faite cet été<sup>43</sup>. Requis de dire le jour, il a dit qu'il ne s'en rappelle plus, sur l'heure il a dit que c'était la nuit. Requis de dire les personnes présentes et le lieu, il a dit comme au-dessus. Requis de dire s'il adorait les hérétiques selon l'usage hérétique toutes les fois qu'il les voyait, il a dit qu'il en était ainsi, à l'arrivée et au départ, quand il les voyait de nouveau.

Après quoi, le témoin ayant recouvré plus complètement la mémoire, a ajouté et dit qu'il avait accompagné lesdits hérétiques, qui allaient en Quercy<sup>44</sup>. Et alors qu'ils étaient ensemble sur le pech

---

<sup>43</sup> Probablement en juin 1299. Le témoignage de Raimond Augier situe la consolation de Peïre de Mezenc avant la Saint-Jean, soit avant le 24 juin, et celui de Garnier de Talapia aux alentours de la Saint-Jean.

<sup>44</sup> Il s'agit du trajet Lautrec-Albi de la mi-septembre 1298 raconté au tout début de la déposition.

qui s'appelle Solages<sup>45</sup>, entre Réalmont et la ferme de Cabrigne<sup>46</sup>, Raimond Delboc, hérétique susdit, demanda au témoin à qui appartenait la ferme qu'il voyait là-bas. Le témoin répondit que c'était celle de Guilhèm Laidier. Ledit hérétique dit alors qu'une autre ferme se trouvait non loin de celle-là et qu'elle appartenait à Arnal Bertruc du même lieu. Ayant dit cela, ledit hérétique poursuivit en racontant au témoin qu'une fois, pendant que cet hérétique et son compagnon allaient en Quercy et passaient en ce lieu, ils voulurent franchir une rivière qui coulait non loin de là. Comme ils ne pouvaient pas la franchir à cause d'une grosse crue, ledit Arnal Bertruc prescrivit à un de ses gardiens, lequel faisait brouter des chevaux dans ce même prés, de faire passer l'eau auxdits hérétiques, ce qu'il fit. Puis, ledit Raimond Delboc demanda audit jeune-homme, qui les avait fait traverser, à qui appartenaient ces animaux, lequel répondit qu'ils étaient au susdit Arnal Bertuc. Alors, ledit hérétique avança que la mère dudit Arnal et sa sœur, mère de Maître Garnier de Talapia, avaient eu de l'argent en dépôt de leur part, à savoir quinze livres, comme cela figurait dans leurs écrits ou leurs livres de compte. Cet hérétique dit à ce jeune gardien d'aller auprès de lui<sup>47</sup> et de lui dire de leur rendre l'argent que sa mère avait eu en dépôt, de la part de certaines personnes que lui-même connaissait<sup>48</sup>. Lorsque le gardien eut exécuté son ordre, ledit Arnal Bertruc fit revenir lesdits hérétiques pour qu'ils parlent avec lui. Alors, comme ils étaient revenus, ledit Arnal reconnut qu'il avait bien entendu sa mère dire qu'elle-même et sa sœur tenaient ledit dépôt de la part des hérétiques, et qu'il était disposé à rendre la part qui le concernait, mais qu'il revenait à Maître Garnier et à ses frères de rendre la part que

---

<sup>45</sup> Pech culminant à 316 m, à 2 km au nord-nord-est de Réalmont.

<sup>46</sup> Peut-être l'actuel Crapi de la commune de Ronel, au nord-nord-est de Réalmont, mais il peut tout aussi bien s'agir d'un lieu-dit disparu.

<sup>47</sup> Il s'agit d'Arnaud Bertruc.

<sup>48</sup> Ces personnes qui avaient confié leur argent et qu'Arnaud Bertruc connaissait sont évidemment les deux chrétiens cathares qui s'adressent à mot couvert à Arnaud Bertruc par le biais du jeune garçon qui devait être tenu à l'écart de ce secret.

leur mère conservait. Puis, à la demande dudit Raimond Delboc, cet Arnal Bertruc adora lesdits hérétiques trois fois genoux fléchis en disant « *Bénissez* » selon l'usage et le rite des hérétiques. Après ladite adoration, cet Arnal demanda auxdits hérétiques de manger là, avec lui, dans sa ferme susdite. Il envoya son bouvier à sa maison de Réalmont prévenir son épouse afin qu'elle lui envoie une anguille salée, cuite, bien grosse, ainsi que du pain et du vin. Alors que ledit bouvier et Raimond, le fils de cet Arnal, avaient apporté ces denrées, survint, avant qu'ils ne mangent, le susdit Maître Garnier de Talapia qui voulait que ledit Arnal lui prépare un de ses animaux pour aller jusqu'à Carcassonne. Alors, le susdit Arnal Bertruc répondit audit Maître Garnier qu'il ne lui donnerait ni un cheval ni rien d'autre pour le mener, et qu'il ne mangerait pas l'anguille qu'il lui montra, ce mets qu'il appréciait beaucoup et qui avait été préparé pour les hérétiques, à moins de faire ce qu'il lui dirait de faire. Comme ledit Maître Garnier avait accepté, après une longue discussion tenue en aparté entre cet Arnal et ledit Maître Garnier, ledit Arnal dit à ce Maître Garnier, à la demande de Raimond Delboc, hérétique susdit, parce qu'il ne voulait pas manger avant avec lui, d'adorer les hérétiques qui étaient là présents. Alors, Maître Garnier, après une longue explication et confrontation avec ces hérétiques, les adora trois fois genoux fléchis en disant « *Bénissez* » selon l'usage hérétique. Maître Garnier a dit aussi qu'il était disposé à rendre l'argent que sa mère avait gardé en dépôt au nom des hérétiques, à condition que ses frères s'acquittent des dépôts qui les concernaient. Après quoi, les hérétiques mangèrent et burent, et avec eux, ledit Arnal et le susdit Maître Garnier. Après le déjeuner, quand lesdits hérétiques voulurent quitter ledit lieu, ledit Arnal Bertruc convint avec eux que quand ils reviendraient du Quercy ils fassent un détour par cette même ferme dans laquelle ils avaient mangé et qu'alors il serait prêt à leur rendre la part de l'argent susdit qui le concernait. Sur ce ils partirent de là. Après quelques jours ils furent de retour en ce même lieu et ils trouvèrent le susnommé Arnal malade dans ladite ferme, maladie de laquelle il mourut. Ils l'hérétiquèrent con-

formément à sa volonté et à sa demande et ils le reçurent dans leur secte. Il mourut quelques jours après, bien que cette maladie ne le tint pas alité en permanence. Raimond Bertruc, fils de l'hérétique, fut présent à cette hérétication et il leur paya sept livres, c'est-à-dire la part de l'argent susdit qui le concernait, comme il a été dit au-dessus. Par la suite, il les conduisit pendant une partie du chemin étant donné qu'il se rendait au marché de Lacaune. Tout cela fut raconté au témoin par Raimond Delboc.

Tous et chacun des points de sa confession ont été lus et dits en langue vulgaire audit Guilhèm. Il a déposé et reconnu que tout était vrai, sous la garantie du serment prêté, et il a confirmé, approuvé et déclaré qu'elle contenait la pure vérité et qu'il n'y avait absolument aucune falsification, et que si le contraire était trouvé, il n'aura droit à aucun recours, comme cela a été dit au début de sa déposition.

Il a fait cette déposition dans l'année et jour susdit devant les susdits seigneur évêque et inquisiteur, à Albi, dans la maison de l'évêché. En présence et avec le témoignage de la religieuse personne, frère Foulques de Saint-Georges, prieur d'Albi du couvent des frères Prêcheurs, et de la vénérable personne, seigneur Père de Rosson, prévôt de l'église d'Albi, et de la distinguée personne, seigneur Joan de Rocoules, recteur de l'église de Roquecourbe, du diocèse d'Albi, et du seigneur Père Radulphe, recteur de l'église de Malléon, du diocèse de Pamiers, par autorité du siège apostolique notaire public de l'office de l'Inquisition de la dépravation hérétique, et de moi, Bertran Vidille, notaire public dans la sénéchaussée de Carcassonne et de Béziers du seigneur roi, et du seigneur évêque susmentionné dans la cité et le diocèse d'Albi. Nous, les deux notaires susnommés, fûmes présents à la susdite déposition, et sur le mandat desdits seigneur évêque et inquisiteur nous l'avons recueillie et écrite.

(à suivre)

**Ruben de Labastide**





# SPIRITUALITÉ

## LA GLOSE DU *PATER*— 3

**V**oici la troisième et dernière partie de ce travail.

« **REMETS-NOUS NOS DETTES COMME NOUS REMETTONS AUSSI À NOS DÉBITEURS.** »

### SOURCES

Matthieu : *remets-nous nos dettes comme nous remettons aussi à nos débiteurs*

Luc<sup>49</sup> : *et remets-nous nos péchés, car nous remettons nous aussi à tous ceux qui nous doivent*

Marcion<sup>50</sup> : *remets-nous nos péchés comme nous remettons aussi à nos débiteurs*

Didachè<sup>51</sup> : *Pardonne-nous notre offense, comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensé*

Rituel latin de Dublin<sup>52</sup> : *Et dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimissimus debitoribus nostris*

Rituel occitan de Lyon<sup>53</sup> : *E perdona a nos los nostres deutes, aisi co nos perdonam als nostres deutos.*

---

<sup>49</sup> *Évangile selon Luc*, XI, 2-4. La Bible - Nouveau Testament – Bibliothèque de la Pléiade – Éd. NRF Gallimard 1971 (Paris)

<sup>50</sup> *Évangélion*, VII, 4. Tentative de restitution par A. Wautier (<https://www.catharisme.eu/religion/les-confluences/evangelion-de-marcion/>)

<sup>51</sup> *La doctrine des douze apôtres (Didachè)*. Éd. du Cerf 1998 (Paris)

<sup>52</sup> *Le Rituel de Dublin* in *Écritures cathares* – Éd. du Rocher 1995 (Monaco). Traduction et commentaires de Anne Brenon

<sup>53</sup> *Le Nouveau testament*, reproduction photolithographique du Manuscrit de Lyon – Éd. Slatkine reprints 1968 (Genève). Traduction de Jean Duvernoy.

Simone Weil<sup>54</sup> : *Et remets-nous nos dettes, de même que nous avons aussi remis à nos débiteurs.*

Yves Maris<sup>55</sup> : *remets-moi sur la voie qui mène vers toi.*

André Chouraqui<sup>56</sup> : *Remets-nous nos dettes, puisque nous les remettons à nos débiteurs.*

Jean-Yves Leloup<sup>57</sup> : *Libère-nous de nos dettes comme nous-même libérons nos débiteurs*

## CRITIQUE

### « REMETS-NOUS... »

J'ai trouvé que ce verbe était à la fois une traduction littérale du verbe *dimitte*, mais qu'il porte également un sens spirituel car il respecte l'idée que nous nous faisons des relations dans un cadre de Bienveillance. En effet, si nous mettons la Bienveillance au-dessus de tout, il serait impensable d'imaginer que Dieu n'en soit pas le principe et qu'il n'en use pas, selon la théorie des principes déjà évoquée.

#### Un sens littéral

Pour ce qui est de la traduction, le *Gaffiot*<sup>®</sup> propose plusieurs compréhensions. Tout d'abord le fait de disperser quelque chose, de le répandre ici et là, comme par exemple pour un message. Puis le fait de le dissoudre, comme pour une armée ou une assemblée, avec comme extension le fait de disperser une troupe en unités plus petites. Enfin, deux sens m'ont particulièrement intéressé. Le premier est l'idée de renvoyer quelqu'un sain et sauf, c'est-à-dire de ne lui faire aucun tort ni de lui laisser aucune séquelle. L'autre était de renoncer à son droit, d'abandonner les

---

<sup>54</sup> *Attente de Dieu* – Éd. Fayard 1966 (Paris)

<sup>55</sup> *La résurgence cathare – Le manifeste* – Éd. Le mercure dauphinois 2007 (Grenoble)

<sup>56</sup> *Un pacte neuf* – Éd. Brépols 1997 (Paris)

<sup>57</sup> *Le « Notre Père » une lecture spirituelle* – Éd. Albin Michel 2007 (Paris)



charges et les poursuites, ce qui donne dans le sens chrétien, remettre les dettes, pardonner les péchés.

Un sens spirituel

Je reviens encore sur la parabole du fils prodigue dans laquelle on observe le comportement du père lors du retour du fils venu quémander une place de serviteur en compensation de sa faute et en raison de l'extrême dénuement dans lequel son erreur l'a conduit. Le père ne considère qu'une chose : le fils qu'il pensait perdu revient, donc il le rétablit dans son état antérieur sans rien demander et sans rien retirer. Cela pose d'ailleurs un problème au fils demeuré auprès de lui. C'est exactement ce que nous savons pouvoir obtenir de Dieu. Dieu, en tant que principe du Bien, est également origine absolue de la Bienveillance. Logiquement, il ne peut y avoir de sa part la moindre possibilité d'altération de cette Bienveillance dans sa relation à nous, quoi que nous ayons fait. Du moment où nous faisons notre part de cheminement, nous nous mettons à la portée de sa Bienveillance dans son absolue totalité, car Dieu peut tout ce qu'il veut et veut tout ce qu'il peut. Mais comme ce pouvoir ne s'exerce que dans le Bien, nous devons revenir tant soit peu vers le Bien pour que sa Bienveillance soit possible.

De cela il découle logiquement que Dieu ne peut ni ne veut pardonner, car cela implique de sa part d'avoir pris en compte la réalité d'une faute commise. Le pardon laisse une trace de la faute initiale, comme un délit amnistié laisse l'empreinte d'avoir existé un jour. Là il s'agit de faire comme si la faute n'avait jamais existé. C'est un peu comme dans un prêt sur gage. Une fois le prêt remboursé, le prêteur rend l'objet ayant servi à cautionner l'emprunt au débiteur de telle sorte que ce dernier recouvre sa situation antérieure sans que rien ne vienne marquer qu'elle ait été perturbée à un moment ou un autre. Donc, Dieu nous remet également ce qui avait altéré un temps notre relation, de façon à ce que cette dernière retrouve la totale limpidité de son état antérieur. On retrouve également cette idée dans le passage de Jean 1, 29 : « Le lendemain il regarde venir Jésus et il dit : Voici l'agneau

de Dieu qui **enlève** le péché du monde. ». Cette terminologie est reprise dans la liturgie catholique avec le mot latin *tollis*. Il s'agit bien de déplacer, de retirer sans laisser de trace.

## « ... NOS DETTES... »

Nos dettes, nos péchés, nos offenses ; à l'exception notable de Yves Maris qui demande la remise sur le bon chemin, tous les auteurs s'attachent à définir ce qui est remis.

### *La nature du problème*

Il me semble important de définir exactement de quoi nous voulons parler. En quoi avons-nous modifié la relation de Bienveillance absolue qui nous fait cheminer sur la voie qui mène à Dieu ? La réponse me semble être : en tout ! En effet, du fait de notre emprisonnement charnel, il ne se passe pas un moment que nous ne commettions un acte, une pensée, une remarque qui ne soit entachée d'imperfection. C'est notre situation de mélange qui nous l'impose. Sinon, nous pourrions rechercher une position de confort dans ce monde où nous pourrions demeurer sereinement. Les Bons-Chrétiens le savaient et le disaient. Eux seuls, qui avaient la connaissance du Bien pouvaient pécher et ils péchaient au point de dire qu'ils étaient les plus grand pécheurs existant. Donc, il ne s'agit pas seulement de péchés au sens habituel du terme, car cela limiterait nos fautes à une liste définie qui écarterait de la situation fautive tout ce qui n'y figure pas. Cela vaut également pour le terme dette qui circonscrit ce qui relève à ce qui est dû. Pareil pour offenses. L'offense concerne un jugement moral sur ce qui est inacceptable dans le respect dû à autrui de tous les autres comportements qui sont acceptables.

Non, notre problème est que nous n'atteignons jamais le but visé, la Bienveillance, parce que notre nature de mélange, dans laquelle le Bien est en nous supplanté par le Mal, nous fait manquer sans cesse la cible dans tout ce que nous faisons, disons, pensons espérons.

C'est bien cela que nous demandons à Dieu de ne pas nous compter comme dette.

### « ... COMME NOUS REMETTONS AUSSI À NOS DÉBITEURS. »

#### Un point essentiel !

Comme je viens de le dire, le fait que Dieu nous remette nos manquements, et même nos fautes, est sans discussion, car c'est sa nature, pour peu que nous entrions dans son champ d'action. Donc, cette phrase n'est pas importante pour cela, mais elle l'est pour les moyens que nous mettons en œuvre afin d'entrer dans le cheminement qui nous conduira au salut.

C'est l'exacte compréhension de la parabole du débiteur impitoyable (Matth. 18, 23-35). En effet, comment pourrions-nous imaginer être sur le cheminement qui mène au salut si nous conservons un rapport de créancier avec nos frères d'esprit ? Plus encore, nous ne pouvons même pas envisager de demander la remise de nos manquements si nous ne nous sommes pas déjà purifiés en abandonnant toute charge envers quiconque pourrait éventuellement être notre débiteur. Car alors nous serions en faute envers l'Esprit. En cela la formulation de Simone Weil me semble la plus juste et mérite même d'être amplifiée pour plus de clarté.

#### Une formulation apaisée

La formulation choisie est inappropriée car elle maintient les éléments négatifs de remise de dette et de rapport hiérarchique entre créancier et débiteur. Il faut donc trouver des termes qui, comme dans la première partie, permettent de gommer ces éléments qui s'éloignent trop de la Bienveillance. Il faut aussi que cela ait l'allure d'un comportement allant de soi et non d'un effort. D'où la justification d'une formulation qui s'approche du concept de l'évidence plus que de l'affirmation venant renforcer la demande initiale.

## PROPOSITION

### « REMETS-NOUS NOS FAUTES ET NOS MANQUEMENTS... »

#### *Maintenir un rapport direct, même au plus profond de la nuit*

Cette formulation vise deux objectifs : préciser notre fragilité qui nous rend dépendants de la grâce divine, et confirmer que Dieu est tout puissant sur ce qui relève de son émanation.

Comme toujours l'adresse est directe, même si nous savons que la relation ne l'est pas, Dieu étant étranger et inconnu en ce monde. C'est donc le Saint-Esprit paraclète qui nous sert d'intermédiaire. Elle s'exprime au pluriel et c'est très important. Nous ne demandons pas à titre individuel et égoïste, mais au nom de tous ceux qui sont avec nous. La Bienveillance ne peut être recherchée dans l'égoïsme.

Comme pour l'ensemble de cette prière, les demandes sont en fait une sorte de récitation de ce que nous savons déjà. En effet, Dieu ne va pas réagir à nos demandes puisque, du fait même de sa nature, il connaît nos besoins et les a déjà anticipé de tous temps. Tout cela vise à nous donner un moyen simple de ressasser ces évidences afin de nous mettre dans un état favorisant notre cheminement. Je dirais que l'on peut comparer cette prière au cri que pousse celui qui réalise un effort important (han !). Le fait de ahaner, accompagne l'effort que fait celui qui est à la limite de ses capacités. De même, nous émettons cette prière pour accompagner notre effort et aussi pour nous donner du courage. Cela nous donne l'illusion d'un rapport direct dont nous savons cependant qu'il est impossible dans cette matière.

#### *Rappeler l'évidence de l'effacement de toute marque négative*

Pour rester au plus près de l'esprit et respecter les critères doctrinaux de la Bienveillance, il convient d'employer des termes les plus neutres possibles.

Ensuite, « fautes » et « manquements » me semblent être les termes les mieux appropriés. En effet, si j'ai choisi de dissocier

deux termes au lieu de n'en employer qu'un, c'est pour signifier que rien n'est inaccessible à la Bienveillance divine. Les cathares signifiaient qu'il y avait deux formes de péchés et que, si le premier pouvait être remis au nom de Dieu, le second lui, ne pouvait l'être que par Dieu lui-même en raison de sa gravité. Pour expliquer cela ils se référaient à Matthieu (XII, 31) : « *C'est pourquoi je vous dis que tout péché ou blasphème sera remis aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit ne sera pas remis.* » Cela ne signifie pas que certaines fautes sont inaccessible à la grâce divine, mais que nous devons comprendre qu'il y a les manquements, qui sont inhérent au mélange qui nous maintient prisonniers et, les fautes qui relèvent de notre refus de reconnaître notre état d'esprits saints. Or, si nous refusons de reconnaître l'Esprit dont nous sommes partie, nous sommes inaccessibles à la grâce et personne n'y peut rien. C'est une faute et nous avons de nombreuses occasions de la commettre. Par contre, quand nous sommes croyants et que nous commettons des écarts de conduite, des manquements à la façon dont nous devrions agir, notre éloignement n'en est pas affecté. C'est pour cela que j'ai voulu préciser ces points.

**« ... COMME POUR NOS FRÈRES NOUS EN FAISONS AUTANT, ... »**

#### Une démarche préalable

Contrairement à la parabole, nous ne demandons pas à être absous alors que nous serions toujours porteurs de la tare d'être les créanciers de nos frères. C'est un élément récurrent dans le Catharisme qui veut qu'un acte rituel soit exécuté par une personne digne, sous peine de disqualifier l'acte. C'est ainsi que l'on voit régulièrement des Cathares se faire re-Consoler par un Bon-Chrétien dès qu'un doute apparaît sur la pureté de celui qui leur a donné le sacrement précédent. De la même façon, il me semble plus qu'important de signaler que nous avons apuré toute source potentielle de rapport négatif avec nos égaux dans l'Esprit. Ce corps de phrase sonne comme un rappel et non comme une revendication égotique. Nous demandons la remise de nos fautes et

manquements parce que cela est un comportement naturel pour nous.

### Un rappel des fondamentaux

Celui qui prie ainsi affirme sa connaissance de ce point essentiel qu'il ne peut y avoir de début de cheminement si l'on conserve, comme un boulet au pied, un reste de contentieux avec qui-conque. On le voit très souvent dans les témoignages, celui qui veut entrer en noviciat doit commencer par apurer ses dettes — fusse à son détriment exclusif — pour être en mesure d'espérer quoi que ce soit. C'est donc bien notre démarche d'abandon de tout contentieux qui doit être préalable à quelque demande que ce soit.

Là encore, il s'agit bien d'un rappel que nous nous faisons à nous même. Comme cela nous est précisé dans Matthieu (5, 23-24), si l'on s'apprête à faire une offrande mais que l'on se souvient d'un contentieux pendant avec un frère, il faut abandonner la cérémonie et aller d'abord se réconcilier avant de revenir la terminer.

**« ET NE NOUS FAIS PAS ENTRER EN ÉPREUVE MAIS DÉLIVRE-NOUS DU MAUVAIS. »**

## SOURCES

Matthieu : *Et ne nous fais pas entrer en épreuve mais délivre-nous du mauvais.*

Luc : *et ne nous fais pas entrer en épreuve.*

Marcion : *et ne nous laisse pas succomber à la tentation.*

Didachè : *Et ne nous soumet pas à la tentation, mais délivre-nous du mal ;*

Rituel latin de Dublin : *Et ne nos inducas in temptationem sed libera nos a malo*

Rituel occitan de Lyon : *E no nos amenes en tentatio mas deliura nos de mal.*

Simone Weil : *Et ne nous jette pas dans l'épreuve, mais protège-nous du mal.*

Yves Maris : *Ne me laisse pas dans l'épreuve, mais délivre-moi du Principe mauvais.*

André Chouraqui : *Ne nous fais pas pénétrer dans l'épreuve, mais délivre-nous du criminel.*

Jean-Yves Leloup : *Ne nous laisse pas emporter par l'épreuve, libère-nous du pervers.*

## CRITIQUE

### « ÉT NE NOUS FAIS PAS ENTRER EN ÉPREUVE. . . »

#### Une aberration !

À l'exception, forcément notable, de Marcion, Yves Maris et de Jean-Yves Leloup, toutes les sources sont tombées dans le panneau de tenir Dieu pour responsable de notre sort, voire de l'imaginer assez pervers pour nous y maintenir.

Comment imaginer, si l'on considère Dieu comme étant le principe parfait du Bien, qu'il soit possible de quoi que ce soit d'inférieur à cette perfection principielle ? Il faut en finir avec cette approche schizophrène d'un Dieu dispensant le bien et le mal avec un égal talent. De même, à vouloir éviter le panneau du judaïsme, il ne faut tomber dans celui du judéo-christianisme qui, incapable d'imaginer Dieu dans un seul rôle, s'est senti obligé de rejeter ses fautes sur l'homme qui n'en peut mais. L'homme, inconscient de ce qui le dépasse largement n'est pas plus responsable que Dieu du mal dont il est surtout victime.

C'est pourquoi on doit rejeter cette phraséologie victimaire qui nous permet de nous complaire dans un malheur dont nous hésitons à savoir s'il nous vient du péché originel ou de Dieu, mais dont nous voulons croire que l'endurer nous garantira le salut à tout coup.

### Un sens à imaginer

Marcion, Yves Maris et Jean-Yves Leloup, s'il ont bien compris que Dieu ne nous veut pas de mal, on cédé néanmoins à l'idée qu'il pouvait nous y soustraire. Or, nous le savons, Dieu n'a pas d'action sur ce monde puisqu'il n'est pas du monde et qu'il n'a aucun mal à opposer au Mal. Tout ce que nous savons pouvoir attendre de lui, c'est qu'il nous aide à supporter les difficultés en nous soutenant dans notre action. C'est un peu comme avec une bicyclette à assistance électrique : si vous ne pédalez pas, elle n'avance pas ; si vous pédalez, votre effort est largement soutenu par le moteur et vous forcez moins.

C'est cela que nous pouvons demander à Dieu, même si nous savons que cela nous est forcément acquis de sa part car le berger n'abandonne pas la centième brebis.

### L'épreuve

S'il me semble juste d'employer le mot *épreuve*, car c'est bien ce que nous sommes amené à vivre en ce monde depuis que nous y sommes tombés, il est tout aussi évident que nous n'y sommes pas entrés mais que nous y avons été précipités contre notre gré. En fait, ce qu'il faut exprimer c'est l'idée de l'épreuve qui est la nôtre, sans que nous sachions quand nous en sortirons, même si nous sommes convaincus d'en sortir un jour.

Ce n'est donc pas le problème d'être entrés dans cette épreuve que nous demandons à Dieu de résoudre, mais de nous aider dans nos efforts pour en sortir. Car tel est bien le problème ; comme nous l'avons dit plus haut, ce n'est pas Dieu qui nous évitera de retomber dans une nouvelle incarnation, comme Sisyphé voyant son rocher rouler au bas de la montagne qu'il croyait avoir enfin gravie. C'est à nous d'œuvrer, avec le soutien de Dieu, par l'intermédiaire du Saint-Esprit paraclet, mais à la seule force de notre engagement spirituel et de notre cheminement respectueux de la Bienveillance.

C'est pourquoi il me semble impossible de conserver le verbe *entrer*, puisque la question est exactement à l'opposé. Mais comme nous ne sommes pas assurés de sortir de l'épreuve en cette vie



mondaine, il faut nous garder de toute vanité et de toute certitude présomptueuse. Avançons prudemment, pas à pas, et demandons ce qui nous est nécessaire ici et maintenant : l'aide de Dieu. Même si nous subissons une épreuve, ce terme est un peu restrictif à mes yeux.

### « ... MAIS DÉLIVRE-NOUS DU MAUVAIS. »

#### mais

Ce qui me gêne dans ce terme c'est qu'il résonne comme une injonction, surtout après la remarque précédente. À croire que l'homme intime à Dieu l'ordre de ne pas agir en mal (en le faisant « entrer en épreuve »), mais qu'en outre il lui rappelle ses obligations.

Bien entendu, cela n'est pas possible. Même si ce n'était pas l'intention des rédacteurs initiaux, il est impossible de laisser subsister une telle supposition. En fait, compte tenu de ce que nous avons dit plus haut, c'est-à-dire que l'homme admet que sa part est première et que l'aide de Dieu vient en soutien, ce qu'il faut viser ici c'est une expression qui marque le but et non le moyen.

#### délivre-nous

Oui, l'objectif est bien là. Nous recherchons la délivrance et nous ne pouvons y parvenir par notre seul effort. Mais au lieu de demander cela comme s'il s'agissait d'une injonction immédiate ; il me semble plus approprié de le faire en le signalant comme un objectif à terme.

#### du mauvais

Les termes ne manquent pas pour désigner l'ennemi. Celui-là est peut-être un peu trop vague. Le mauvais quoi ? Je pense qu'il serait peut-être bon d'être un peu plus précis, car nous sommes victimes d'un maître et de son disciple en quelque sorte. En effet, si c'est bien le démiurge (le diable si l'on veut) qui nous a enfermé ici-bas, il l'a fait sur l'injonction de son maître, le principe du Mal. C'est donc lui aussi qu'il nous faut fuir.

## PROPOSITION

### « ... ET SOUTIENS-NOUS DANS LES DIFFICULTÉS ... »

#### *Une demande modeste et limitée à nos capacités réelles*

Cette proposition de rédaction vise à préserver le fond, à savoir que dans notre état de grands pécheurs, nous ne demandons rien de définitif à Dieu, car nous savons que nous n'en sommes pas dignes, vu qu'il nous est impossible de faire le bien que nous voudrions faire et qu'il nous est tout aussi impossible d'éviter de faire le mal que nous ne voudrions pas faire. C'est à la fois le sens du terme soutiens, qui indique une assistance forcément limitée, et de difficultés qui précise bien qu'il s'agit de tout ce qui nous pousse à la faute.

C'est donc humblement que nous sollicitons, non pas l'aide de Dieu pour réaliser notre objectif, mais seulement son soutien — sous la forme qu'il voudra bien lui donner — et plein de l'espoir que ce soutien nous permettra de surmonter notre mondanité, au profit de ce projet qui nous habite tout entier : revenir auprès de celui dont nous procédons et en finir enfin avec cet enfer.

### « ... AFIN DE NOUS DÉLIVRER DU MAUVAIS. »

#### *afin*

Nous sommes, avec ce terme, dans le fonds. En effet, si notre demande de soutien est modeste car nous savons que le travail nous incombe, le salut, lui, relève de Dieu et de lui seul. Ce petit mot est donc le rappel que nous le savons et que ne nous illusionnons pas sur nos compétences.

En reconnaissant cela nous manifestons notre confiance en Dieu (notre foi donc) et notre patience, tout en reconnaissant la part qui relève de nous. Notre salut est assuré, certes nous n'y prenons pas de part active; mais, bien que serviteurs inutiles, notre parti-

cupation vise simplement à confirmer ce que nous sommes vraiment : des éléments séparés d'un tout unique, l'Esprit !

#### de nous délivrer

L'idée ici est de manifester à la fois notre confiance et notre patience. Oui, le soutien de Dieu va réussir à faire échouer le projet du Mal, mais cela peut intervenir à tout moment et nous n'en savons rien. On retrouve ici les paroles des évangiles sur l'incertitude du moment (jeunes filles à la lampe, etc.).

L'emploi de l'infinitif détache l'action de son moment. Cela peut être au présent ou au futur, nous n'en savons rien. Ce qui importe, c'est que nous savons que cela doit se produire.

#### du Mauvais

Je fais le choix ici de cibler l'auteur réel de notre infortune. Le demiurge m'indiffère car je sais qu'il n'agit pas de sa volonté mais sous l'influence de celui qui est avant tout et au-dessus de tout dans le Mal : le mauvais principe.

Cependant, je joue un peu sur la formulation. En conservant mauvais isolé de principe, on peut penser que je parle du demiurge, mais en y mettant une majuscule, c'est bien son maître principal que je vise.

## CHOIX DE FORMULATION

Par conséquent, je propose d'utiliser la formulation suivante :

**« Et soutiens-nous dans les difficultés,  
afin de nous délivrer du Mauvais. »**

## LA DOXOLOGIE FINALE

### SOURCES

Didachè : *Car c'est à toi qu'appartiennent la puissance et la gloire dans les siècles.*

Rituel latin de Dublin : *Et Quoniam Tuum est Regnum et Virtus et Gloria in Secula, Amen*

## CRITIQUE

Ce que je reproche à cette phrase est à la fois lié à son style et à sa nécessité.

Le style est marqué par la vision juive, je dirais presque essénienne, du rapport au sauveur. C'est un messie davidique, tout couvert de gloire et de puissance, qui est évoqué. Cela est totalement contraire à notre vision.

Comment évoquer la gloire et la toute puissance, sans autre explication, alors que tout le texte rappelle que cette gloire et cette puissance semblent contraintes dans le contexte que nous vivons ? Parler des siècles est sans objet et ridicule. L'éternité ne se compte pas en siècles !

Quelle est la nécessité de cette phrase rajoutée tardivement dans la Didachè ? Aucune, en fait je trouve même qu'elle vient amoindrir la qualité de la fin du texte. Elle rompt l'équilibre général.

Par contre, **Amen** me semble intéressant.

C'est un terme commun à toutes les religions dites du Livre (Judaïsme, Christianisme, Islam) qui vient appuyer une affirmation. Elle peut se traduire de diverses façons : ainsi soit-il (Septante), fiat (Vulgate), en vérité (évangiles), Dieu en qui l'on place sa confiance (tradition rabbinique), Ô Dieu exauce et réponds (Coran), etc.

Dans le Christianisme ce terme conclut les prières et affirme la foi et la certitude de la réalisation de ce qui vient d'être dit.

C'est pourquoi je trouve approprié de la rajouter en terminaison de la plus importante des prières.

Éric Delmas.



# CATHARISME D'AUJOURD'HUI

## LE CONTE DU SERPENT – UN CONTE CATHARE

Un homme cultivait sa vigne, comme il en enlevait les pierres, il en vit une qui était grosse et qu'il eût l'idée d'ôter aussi ; quelle ne fut pas sa surprise de découvrir un trou d'où surgit un gros serpent. Il eut une grande peur. Le serpent lui parla: « Qui t'a permis d'enlever la porte de ma maison ? » L'homme s'excusa en lui disant qu'il n'aurait jamais pensé que cette pierre fut la porte de sa demeure. Le serpent répliqua alors: « Je sais que tu as trois filles à marier, si tu ne me donnes pas l'une des trois, je viendrai dans la nuit pour t'étouffer. Va-t'en et donne-moi bientôt une réponse. » L'homme en rentrant chez lui était triste, triste, tellement triste que ses filles lui demandèrent quelle était la cause de son chagrin. Il leur expliqua que lorsqu'il travaillait dans la vigne et qu'il soulevait une grosse pierre, un serpent sortant du trou qu'elle recouvrait lui apparut et lui dit: « Qui t'a permis d'enlever la porte de ma maison ? » Lui s'était excusé en disant qu'il n'aurait jamais pensé que cette pierre fut la porte de sa demeure, le serpent avait répliqué: « Je sais que tu as trois filles à marier, si tu ne me donnes pas l'une des trois, je viendrai dans la nuit pour t'étouffer. Va-t'en et donne-moi bientôt une réponse. »

Alors l'aînée de ses filles s'écria qu'elle ne serait jamais la femme d'un serpent et la cadette fit la même réponse. Seule la plus jeune consola son père en lui disant de ne pas avoir d'inquiétude et en l'assurant qu'elle ferait ce sacrifice. Là-dessus le père prit la plus jeune de ses filles par la main et se rendit avec elle à la vigne.

Le serpent les y attendait à l'entrée de sa demeure; du seuil de la porte d'entrée, il les invita à descendre sous terre, il passa le premier en rampant, le père et la fille le suivirent. Ils arrivèrent bientôt dans un château merveilleux dont les portes s'ouvrirent sur des appartements magnifiques aux murs tapissés de diamants, garnis de beaux meubles, éclairés par des lustres éblouissants. Le

père et la fille furent surpris de voir de si belles choses et la demoiselle en fut si émerveillée qu'elle se tourna vers son père pour lui dire qu'elle acceptait volontiers de devenir la femme du serpent. Dès lors ils s'entendirent avec lui pour célébrer les noces. Le serpent offrit à sa fiancée la robe blanche et la robe du lendemain, le mariage eut ainsi lieu, des gens de la meilleure société y assistaient ; la mariée était vêtue de sa robe blanche qui avait une longue traîne et le serpent rampait à ses côtés. Après le mariage les invités se rendirent au château où l'on fit un grand repas, on y servit des mets délicieux et recherchés comme des faisans cuits à la broche devant un feu de bois, des laquais en habits servaient à table ...

Le soir quand tous les invités se retirèrent la demoiselle suivit son mari dans sa chambre, mais elle fut effrayée de se trouver sans parents, sans amis, avec un serpent à côté d'elle. Celui-ci voyant son effroi la rassura en lui expliquant qu'il pouvait redevenir homme à son choix, le jour ou la nuit; il lui demanda aussitôt de dire ce qu'elle désirait qu'il fit. Sa femme lui répondit qu'elle préférerait qu'il fut homme pendant la nuit, car elle serait ainsi moins effrayée, le jour elle aurait moins peur que la nuit d'avoir une bête auprès d'elle. Alors le serpent se dépouilla tout de suite de sa peau, la suspendit à un clou près de son lit et lui apparut comme un beau prince qu'une vilaine fée avait ensorcelé. - La fée lui avait jeté ce sort en espérant qu'il ne trouverait jamais à se marier. - Le lendemain matin il reprit sa peau et ainsi toutes les nuits il était prince et tous les matins serpent.

Quelques jours après la jeune mariée alla visiter ses parents, ses sœurs la voyant vêtue d'une manière somptueuse de belles robes couvertes de diamants, furent jalouses d'elle. Elles lui proposèrent de lui rendre visite en son château et elles allèrent en effet passer quelques jours auprès d'elle, leur sœur leur montra toutes ses belles toilettes et ses beaux diamants. ... Elles lui demandèrent alors si elle n'avait pas peur d'avoir un gros serpent à ses côtés. Son mari lui avait dit que, si un jour elle invitait ses sœurs, elle prenne garde au moins de ne pas toucher à sa peau pendant qu'il

dormirait, sans quoi un grand malheur s'abatrait sur tous deux. Quand la jeune mariée amena ses sœurs dans sa chambre pour répondre à leur curiosité inquiète et leur faire voir que son mari était un beau prince, elle les prévint de ce que son mari lui avait bien recommandé: si elle les invitait un jour qu'elle prenne garde au moins qu'elles ne touchent pas à sa peau pendant qu'il dormirait sans quoi un grand malheur s'abatrait sur tous deux. Cependant la sœur aînée en voyant un si beau prince fut remplie de désirs et de jalousie; pour le regarder de plus près elle avait pris un flambeau à la main, elle l'approcha par méchanceté de la peau de serpent qui s'enflamma aussitôt. Le prince s'éveilla en sursaut et dit vivement à sa femme qu'elle aurait dû se souvenir de la recommandation qu'il lui avait faite. Aussitôt pour châtier ses sœurs il les toucha toutes deux d'une baguette magique: les deux sœurs se trouvèrent alors hors du château en rase campagne, d'où elles rentrèrent à leur maison.

Le prince dit à sa femme: « Tu n'as pas écouté mes conseils, je dois te châtier aussi; prends sept bouteilles vides et sept paires de sabots de fer, lorsque tu auras rempli ces sept bouteilles de tes larmes et que tu auras usé les sept paires de sabots, tu me retrouveras. » Alors il la toucha de sa baguette magique, et elle se vit en rase campagne, seule, égarée; elle pleura nuit et jour et marcha sans cesse, elle était d'autant plus affligée a sa marche était d'autant plus pénible qu'elle attendait la naissance d'un enfant. Au bout de quelques mois elle eut un beau petit garçon; elle se nourrissait de ce qu'elle trouvait sur son chemin, elle mangeait de l'herbe, des fruits et elle parvenait ainsi à vivre et à allaiter son enfant. Elle marcha sans cesse pendant sept ans en remplissant chaque année une bouteille de ses larmes et en usant une paire de sabots de fer; elle était toute en haillons.

Au bout de sept ans de pérégrinations elle aperçut un village et elle entendit des cloches qui sonnaient à toute volée ; elle demanda à la première personne qu'elle rencontra quelle était cette grande fête et celle-ci lui répondit: « C'est un prince qui s'était marié, mais qui a perdu sa femme depuis sept ans, Il se remarie

aujourd'hui. » Alors la femme du serpent prit son enfant par la main et alla se placer à la porte de l'église; son mari qui la reconnut avec beaucoup de joie, s'arrêta sur le seuil, et dit à tous ses assistants: « J'avais une jolie *clef*, je l'ai perdue il y a sept ans, aujourd'hui je la retrouve. Que faut-il que je fasse, que je garde l'ancienne ou que j'en fasse faire une nouvelle ? » Tous répondirent: « Si vous étiez content de l'ancienne pourquoi en faire faire une nouvelle », et ils s'écrièrent: « Gardez l'ancienne ! » Le prince dit alors: « Voilà ma femme que je retrouve au bout de sept ans, je la reprends. » Il l'amena dans son beau château où ils vécurent heureux et où ils eurent beaucoup d'enfants.

**Déodat Roché**, *Contes et légendes du catharisme* in Cahiers d'études cathares, Arques, 2<sup>e</sup> éd. 1951, p. 32-34.





# PUBLICATIONS

## DROITS D'AUTEUR

Les articles sont soumis au droit d'auteur et ne peuvent être reproduits sans l'autorisation des auteurs. Des citations peuvent être faites, mais doivent respecter les règles en la matière, en indiquant :

- Auteur (Nom, Prénom) ;
- Titre de l'article ;
- Titre de la revue (en italiques) ;
- Tome ou année de publication ;
- Numéro (N°) ;
- Date de publication ;
- Première page-dernière page.



Éditeur :  
**Culture et études cathares**  
10 D rue Alfred de Musset  
11000 Carcassonne – France

ISSN : 2648-6199

